



Société Centrale Canine

pour l'amélioration des races de chiens en France

155 avenue Jean Jaurès - F 93535 Aubervilliers Cedex

Tél: +33 (0)1 49 37 55 77 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax LOF: +33 (0)1 49 37 28 50 - Web: www.scc.asso.fr

Inscrit sous le N°

Le :

Cadre réservé à la S.C.C.

SCC-TI/01-2010

FEUILLE DE DECLARATION pour l'enregistrement au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS (L.O.F.) A TITRE INITIAL

Ce formulaire doit être rempli en lettres capitales selon la procédure dont le détail figure au verso.

Race _____ Taille _____

Nom du chien _____

Sexe _____ Date de naissance _____ Nature du poil _____

Couleur de la robe et marques distinctives _____

Propriétaire déclarant Monsieur Madame Mademoiselle Autres (préciser)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Tél. (facultatif): _____

Code Postal _____ Ville _____

Immatriculation au
FICHER NATIONAL CANIN

N° tatouage _____

et / ou

N° transpondeur (puce)

Je soussigné certifie l'exactitude des présentes déclarations

A _____, le _____

Signature du demandeur

EXAMEN pour l'inscription au LOF à titre initial

Lieu : _____

Date : _____

Nom de l'expert de la S.C.C.

Signature

Qualificatif

1^{er} choix selon club

(facultatif)

OUI

NON

OBSERVATIONS

AVIS de l'Association spécialisée de race

Nom _____

Date : _____

Signature

APTE (*)

INAPTE (*)

(*) Rayer la mention inutile

MOTIFS

En cas d'inaptitude :

INSTRUCTIONS AU VERSO

INSCRIPTION A TITRE INITIAL

Cette inscription concerne les sujets adultes de très grande qualité dans la race et capables de l'améliorer, mais issus de géniteurs inconnus ou non déclarés à la naissance, ou déclarés et non inscrits, les formalités n'ayant pas été remplies. Ces chiens sont réputés sans ascendance connue et inscrits définitivement au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS (L.O.F.) avec délivrance du pedigree sans indication de généalogie.

A) Le propriétaire de l'animal doit :

- Faire identifier le chien par tatouage et/ou par transpondeur (puce), par un vétérinaire habilité et/ou un tatoueur agréé.
 Dans le cas d'un animal déjà identifié, provenant d'un pays de la Communauté Européenne (voir liste jointe), le Fichier National Canin peut enregistrer le tatouage et/ou la S.I.E.V. le numéro de transpondeur (puce) (Arrêté du 2 juillet 2001 relatif à l'identification par radiofréquence des carnivores domestiques Art. 23/ Art. 24.) à condition de respecter la procédure suivante:
 - faire procéder à la reconnaissance du tatouage et/ou du numéro de transpondeur par un vétérinaire qui remplira le Certificat Provisoire d'Identification lors d'importation ou échange intracommunautaire de carnivore domestique (délivré par la S.C.C. ou la S.I.E.V. aux vétérinaires qui en font la demande)
 - retourner ce Certificat :
 - à la S.C.C. (155 avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers Cedex) accompagné d'un titre de paiement de 11,50 € dans le cas d'un tatouage,
 - à la S.I.E.V. (112-114 avenue Gabriel Péri 94246 L'Haÿ les Roses Cedex) dans le cas d'un transpondeur
- Remplir très soigneusement le présent formulaire, dater et signer, sans omettre d'indiquer le numéro d'identification par tatouage et/ou transpondeur.
- Présenter l'animal avec cet imprimé à un expert confirmateur de la S.C.C. en vue de l'examen, lors d'une exposition ou séance de confirmation. L'expert mentionne obligatoirement sur ces documents le qualificatif précis qu'il attribue à l'animal.
- Transmettre la demande au CLUB DE LA RACE, pour y recevoir l'avis favorable du Président.

Dès réception de l'avis du club, transmettre le dossier à la S.C.C., en un envoi groupé comprenant:

- Demande d'inscription au L.O.F. à Titre Initial
- Participation aux frais de dossier de **60€** (ne pas envoyer d'espèces)
 (sauf chiens du 6^e groupe : **23€** excepté Basset Hound, chien de Rhodésie à crête dorsale, Dalmatien))
- Volet d'immatriculation au Fichier National Canin / S.C.C. et/ou le double de la carte d'identification par transpondeur.

B) La SOCIETE CENTRALE CANINE

Vérifie la conformité du dossier.

Procède ensuite à l'inscription définitive au L.O.F. et à l'établissement du pedigree qui est adressé au propriétaire de l'animal, conformément à la réglementation de la S.C.C. (délai 1 mois)

ATTENTION

L'inscription au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS à TITRE INITIAL ne concerne pas les races dont le livre est fermé pour lesquelles une inscription au LIVRE D'ATTENTE (ex Registre Initial) est possible, à savoir (au 1/1/2003) :

Groupes	Races	Age d'admissibilité en exposition
1 ^{er}	BERGER ALLEMAND	15 MOIS
	BERGER BELGE GROENENDAEL BERGER BELGE TERVUEREN BERGER BELGE LAKENOIS BERGER BELGE MALINOIS	12 MOIS
	BOUVIER DES FLANDRES	15 MOIS
2 ^e	ROTTWEILER DOBERMANN	15 MOIS
	BOXER	12 MOIS

Groupes	Races	Age d'admissibilité en exposition
3 ^e	STAFFORDSHIRE BULL TERRIER FOX TERRIER A POIL LISSE FOX TERRIER A POIL DUR BULL TERRIER AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER (2 ^e et 3 ^e génération)	12 MOIS
4 ^e	TECKEL A POIL LONG TECKEL A POIL RAS TECKEL A POIL DUR	12 MOIS
8e	ENGLISH SPRINGER SPANIEL ENGLISH COCKER SPANIEL AMERICAN COCKER SPANIEL	12 MOIS
9e	CANICHE	12 MOIS